

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2017 - 25

PRESCRIVANT LA CIRCULATION PAR ALTERNANCE ET INTERDISANT LE STATIONNEMENT

Rue Des Violettes – C.D n°57 - En Agglomération

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la programmation des travaux de raccordement en eau potable par l' entreprise NANTAISE DES EAUX SERVICES,

Vu la demande d' arrêté de circulation du 19 octobre 2017 par l' entreprise NANTAISE DES EAUX – Rue de l' Arche – 72300 SABLE SUR SARTHE, réceptionnée par en mairie le 24 octobre 2017, représentée par M. ATU – COURTINIER Fabrice, responsable des Travaux,

CONSIDERANT que les dits travaux nécessitent, au droit du chantier, une réglementation de la circulation et du stationnement pour des raisons de sécurité,

CONSIDERANT que cette réglementation pourra être appliquée sans inconvénient majeur pour la circulation,

Vu l'intérêt général ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1er / La circulation des véhicules sera alternée sur la rue des Violettes, CD n° 54 en Agglomération, du 13 novembre 2017 au 17 novembre 2017.

ARTICLE 2ème / Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et une circulation se fera par feux tricolores. Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 4ème / Cette réglementation fera l' objet d' un affichage du présent arrêté aux extrémités des travaux. Elle sera également mise en application, annoncée, signalée, conformément aux instructions sur la signalisation routière en vigueur, par les soins et à la charge du concessionnaire ou des entreprise travaillant pour son compte.

ARTICLE 5ème / Toutes contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les Agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur,

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- L' entreprise,
- Le STA de Bléré, La Gendarmerie de Château-Renault, Syndicat des Transports Scolaires, SDIS de Fondettes,

Affichage en mairie le 6 novembre 2017

Site internet le 6 novembre 2017

Fait à Monthodon, le 6 novembre 2017

Le Maire,
Olivier PODEVIN

